

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2022
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2022, le 25 novembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 15/11/2022 Nb de conseillers en exercice : 14 Votants : 13

Membres présents : Mme Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Sylvie GUINFOLLEAU, Mrs Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Emmanuel RIPPE, Jacques PHELIPPEAU, Christian COURJAUD, Jean-Claude GUILLOT, Bruno JACOB

Membres absents excusés : Fabien TRUTEAU, Aurélien GUILLOT procuration à Jean-Claude GUILLOT, Stéphane PAULIAC procuration à Yanick MENARD,

Secrétaire de séance : Nathalie SICART

Séance ouverte à 20H41

Lecture du compte rendu du 21 octobre 2022 : Adoption du compte rendu à l'unanimité des membres présents.

1- RENOUVELEMENT DU CDD DE DAVID LAFABLE

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Lafable est en CDD depuis le 17 décembre 2018 et que la fin de son CDD est le 31 décembre 2022. Mme Le Maire propose que ce point soit traité lors de la prochaine réunion. En effet, Mme Le Maire souhaiterait rencontrer avant M. Lafable pour discuter avec lui des heures du SIVOS effectuées en doublon avec la commune. Etant absent cette semaine, elle n'a pas pu le rencontrer. Elle explique que si le conseil municipal décidait de renouveler son contrat, les heures du SIVOS qu'il fait pendant les heures de mairie seraient supprimer et elle lui proposerait de les faire en dehors du temps Commune, le mercredi par exemple.

M. Rippe précise que si le CDD était renouvelé ça serait sur les mêmes bases que le précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que ce point soit délibéré lors d'une prochaine réunion.

2- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME PATRICIA MARTIN

Après étude des horaires du SIVOS, il a été constaté que Mme Patricia MARTIN effectue une heure supplémentaire par semaine non rémunéré. Mme Le Maire souhaite régulariser en proposant d'augmenter d'une heure par semaine le temps de travail de Mme Patricia MARTIN à partir du 1^{er} décembre 2022. Cette heure sera facturée au SIVOS étant donné qu'elle est mise à disposition du SIVOS et que cette heure concerne une heure de ménage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte qu'à partir du 1^{er} décembre 2022, le temps de travail de Mme Patricia MARTIN soit augmenté d'une heure.**

3- MOTION AMF

Mme Le Maire présente au Conseil municipal la motion que propose l'AMF afin d'exprimer sa préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des collectivités, de leur capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

M. Prevost dit que si nous adoptons cette motion, ça serait de la bienveillance auprès de la population.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter cette motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter cette motion.

INFORMATIONS

- **Le club de l'amitié souhaiterait un 3^{ème} terrain de boules, Place des Grands Chaumes, afin d'accueillir de nouveaux adhérents**
- **Orientations pour les énergies renouvelables** : suite à la nouvelle cartographie de la Préfecture, Mme Le Maire informe que la commune est régulièrement sollicitée par les entreprises pour installer des énergies renouvelables. Le conseil municipal souhaite que Mme Le Maire prenne rendez-vous avec une société afin de connaître les projets exacts. Le conseil municipal se positionnera après avoir connaissance des projets.
- **Point sur les ordures ménagères et Compostage 2024** : Mme Le Maire explique que la CDC a un retour positif sur la mise en place des sacs transparents : -30% de réductions de déchets des sacs transparents au profit des sacs jaunes. La CDC se pose la question de mettre en place un ramassage 1 fois tous les 15j pour les sacs transparents et 1 fois par semaine pour les sacs jaunes.

En ce qui concerne le compostage, Mme Le Maire donne la parole à Mme Guinfolleau, référente Calitom. Mme Guinfolleau explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les bio déchets seront interdits dans les sacs transparents. Chaque foyer devra se munir d'un composteur, et pour ceux qui ne peuvent pas en installer, les communes devront proposer des composteurs collectifs (composteurs de quartier / composteurs d'entreprise). Si les communes décident d'en installer avant cette date, elles pourront être subventionnées. Il y aura un impact pour les communes car l'entretien des composteurs et les formations des agents seront également à leur charge.

- **Rapports sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif 2021** : Mme Le Maire donne lecture des grandes lignes des rapports et propose au conseil municipal de venir les consulter en mairie.
- **Point Budget** : Mme Le Maire explique que le dernier acompte pour le SIVOS est payé. Les dotations sont presque toutes perçues. La commission « finances » se réunira le 19 décembre et un mail sera envoyé pour plus de précisions. La comptabilité sera clôturée et elle pourra faire le point sur le fonds de roulement et commencer à définir les projets pour 2023.

SÉCURISATION DES ATELIERS ET DE LA MAIRIE

Le mois dernier, un vol a eu lieu aux ateliers municipaux, l'ancien bus a été volé et retrouvé brûlé au bois Chaduteau à Asnières-sur-Nouère, du matériel a également disparu ainsi que toutes les clefs des véhicules.

Trois RDV sont prévus avec le référent sécurité de la gendarmerie afin d'identifier les besoins et mettre en place un système de vidéosurveillance (devis en cours)

TERRAIN DE TENNIS

Suite à l'incendie d'une voiture sur le terrain de tennis, le devis de réparation estimé est de presque 20 000€. L'assurance ne remboursera que s'il y a des suites judiciaires.

SIGNATURE DU BAIL DE « CHEZ ELLES »

Le nouveau bail a été signé le 28 octobre 2022.

La commune a financé l'achat de peinture et a mis deux agents à disposition, elle a réalisé les diagnostics et les contrôles Bureau Veritas.

L'ouverture est prévue le 01 novembre à 7H30.

La livraison de la nouvelle porte ne pourra pas avoir lieu avant 3 mois.

BOURSE AUX JOUETS

La bourse aux jouets organisée par le comité des fêtes aura lieu le 20 novembre à la salle des fêtes.

MASSIF DE FLEURS

Madame le Maire souhaite remercier Stéphane PAULIAC pour la conception du massif de fleurs devant la mairie. Stéphane PAULIAC doit réfléchir à la création de nouveaux parterres le long de la place de la mairie.

PROJET LOGIS

Yannick MENARD explique que le projet de rénovation de la toiture du logis et des dépendances sera proposé au budget 2023.

CLEFS VÉHICULES

Suite au vol des clefs, le changement des serrures sur l'Isuzu a été fait. Pour le Boxer, les barilletts sont en cours de re fabrication par Peugeot.

FOSSÉS

Tous les fossés sont faits et la campagne de calcaire va débuter prochainement.

ORDURES MÉNAGERES

Le camion des OM va bientôt pouvoir passer rue du Chanvre. Il fera une boucle et les containers collectifs vont être enlevés.

SUITE INCENDIE BASSE

Des flyers vont être distribués pour rappeler aux administrés de ne pas bloquer le passage au niveau des ports, de ne pas stationner sur les voies publiques, ni devant les bouches incendie.

AMÉNAGEMENT DE BASSE

Trois entreprises ont candidaté, deux sont charentaises, l'autre de la Haute-Vienne. Une des deux entreprises charentaises a été retenue pour 17190 € (budget prévu 20000€). Une réunion de la commission avec tous les intervenants est prévue pour travailler sur le projet (avec la participation des habitants de Basse).

Les demandes de subventions doivent être faites avant le 15 décembre 2022.

POINT ÉNERGIE

Nous avons des tarifs bloqués pour deux des trois contrats de la commune (un jusqu'en octobre 2023 et l'autre janvier 2024). Jean-Claude GUILLOT rappelle que la commune n'a jamais adhéré à un groupement.

M. Guillot explique qu'il y a eu une augmentation des consommations en 2021 et qu'il faut trouver comment faire des économies.

École maternelle : Il va être déterminé une température fixe sans changement possible et programmer une baisse de 3-4°-C quand inoccupation.

Éclairage public : sera éteint de 22H à 6H30.

Illumination de Noël : 1 semaine avant Noël avec retrait 1 semaine après le 01 janvier. Les nouvelles illuminations de la D939 sont subventionnées à 35%. La led consomme très peu. La commande du sapin a été annulée.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvie GUINFOLLEAU demande pour le mur abîmé devant la pharmacie, Stéphanie ROTURIER répond que c'est en cours avec les assurances.

Séance levée : 22H46